

N°2025/231

Arrondissement  
de BRIANCON**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES****Commune du MONETIER-LES-BAINS****A R R E T E**

Portant ouverture des voies d'escalade du site de ROCHER MAUBERT,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-4 ;

*Vu* le Code Pénal, article R610-5 ;

*Vu* l'arrêté municipal n°2025/070 du 28 février 2025 ;

*Considérant* les travaux d'entretien des voies d'escalade de Rocher Maubert effectués par le bureau des guides de Serre-Chevalier ;

*Considérant* qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers ;

**A R R E T E**

**Article 1** - L'arrêté municipal n°2025/070 du 28 février 2025 est abrogé.

**Article 2** - La totalité des voies d'escalade du site de Rocher Maubert est ouverte à partir de ce jour.

**Article 3** - Le présent arrêté sera apposé au départ des parcours du site de Rocher Maubert.

**Article 4** - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Commandant du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne de Briançon
- Monsieur le Responsable de l'Antenne Technique de Briançon
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
- Monsieur le Président du Bureau des Guides de Serre Chevalier
- Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme de Serre Chevalier
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier les Bains

Fait au MONETIER LES BAINS, le 03 juillet 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

